



LA MOTO ONTAISE

1744 rue Raphaël Trémouille
47800 MIRAMONT DE GUYENNE
TEL : 05 53 93 88 02 / FAX : 05 53 89 12 08
MOBILE : 06 70 91 36 74 / 06 80 13 63 21
Email : jocelyne.comblon@wanadoo.fr

REGLEMENT PARTICULIER

FEDERATION D’AFFILIATION : Fédération Française Motocyclisme
74 avenue Parmentier – 75011 PARIS

N° AFFILIATION : C 2641

N° DE L’EPREUVE : EMN 56/102

CLUB ORGANISATEUR : LA MOTO MIRAMONTAISE (Ligue n°17)

TYPE DE MANIFESTATION : GRASS TRACK Z.U.E. (Zone Union Européenne)

DATE ET LIEU DE L’EPREUVE : 14 et 15 AOÛT 2013 à « Bouilhaguet »
47800 MIRAMONT DE GUYENNE

PISTE : Longueur 473 mètres
Largeur lignes droites 14 mètres
Largeur dans les courbes 17 mètres

NOMBRES DE TOURS : 4

CONTRÔLE ADMINISTRATIF : de 10H00 à 14H00

CONTRÔLE TECHNIQUE : de 11H00 à 14H00 et au delà les concurrents ne pourront prendre le départ sauf raison valable et en prévenant à l’avance le moto club.

ESSAIS : (non obligatoires sauf pour les championnats de France) : de 14H à 18H00.

PRESENTATION PILOTES : 20H30 début de l’épreuve en suivant.

La licence 2013 sera exigée pour tous les engagés.

L’épreuve sera organisée conformément au règlement des manifestations moto de la FFM.
Une assurance responsabilité limitée contre les accidents corporels et matériel de toute nature pouvant être causés à des tiers et pendant la course et les essais sera souscrite auprès de :

AMV – 33735 BORDEAUX CEDEX 9

Toutefois, les concurrents restent responsables des accidents pouvant survenir entre eux et ne sont donc en l’occurrence considérés comme tiers, par conséquent ils doivent être détenteur d’une assurance propre.

ENGAGEMENT DANS LES EPREUVES DE CHAMPIONNATS ET SANCTIONS :

Les demandes d’engagement devront parvenir **maximum 15 jours** avant la date de la manifestation à la F.F.M. pour les championnats et au moto club pour les autres catégories.

TYPE DE COURSES :

- Manches internationaux 500 cc solo sur invitation (20 pilotes)
- Manches open et trophée 500 cc solo sur invitation (10 pilotes maxi)
- Manches 80 / 129 cc solo sur invitation (6 pilotes)
- Manches 250 cc sur invitation (12 pilotes)
- Manches short-track sur invitation (8 pilotes)
- Championnat de France Side - cars 500cc (6 pilotes)

NOMBRES DE PILOTES AU DEPART : 6

TOTAL DES MANCHES : 30 à 35

La Moto Miramontaise se réserve le droit de ne pas accepter l'engagement d'un pilote sans avoir à en fournir la raison pour les catégories invitation.

En cas d'annulation, les pilotes seront avisés minimum 8 jours avant la date prévue de la manifestation ou le plus tôt possible en cas de problèmes météorologiques.

Les pilotes restent responsables de l'attitude de leur entourage et en subiront les sanctions itinérantes en cas de problème.

Aucun enfant ou accompagnateur ne sera accepté sur les motos à la présentation ainsi qu'au podium à la remise des récompenses.

Les instincteurs sont obligatoires, cela fera l'objet d'un contrôle à l'arrivée, l'accès au site pourra être refusé en cas d'absence de ce dernier.

Tous les points non inclus dans le présent règlement seront tranchés d'après les prescriptions du règlement général F.F.M. ou F.I.M.

DIRECTEUR DE COURSE : M. Marty LAMOUREUX

ADJOINT :

ARBITRE FFM : M. Robert SAMBARREY

DELEGUE F.F.M. : M. Jean noel BARES

RESPONSABLES TECHNIQUE : M. Patrice CHAVERON

START MARSHALL : M. Philippe LAMARQUE

RESPONSABLE PRE-PARC : à définir

COMMISSAIRES de PISTE : en nombre suffisant

VISA DE LIGUE : N°50

VISA F.F.M. :

